



COMPTE

LES
MINI-GUIDES
BANCAIRES

10 clés
pour gérer
mon compte
en banque



les clés de
la banque

Ce mini-guide vous est offert par :

**Pour toute information complémentaire,
nous contacter :**

info@lesclesdelabanque.com

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901

Directeur de publication : Maya Atig

Imprimeur : Concept graphique, ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis

Dépôt légal : février 2023

SOMMAIRE

Je me réfère aux contrats écrits	4
Je prends connaissance des tarifs	6
J'établis mon budget personnel	8
Je mets de l'argent de côté	12
Je consulte régulièrement mon compte	14
Je privilégie le paiement automatique	18
Je prévois la provision nécessaire au paiement	20
Je n'anticipe jamais un accord de découvert	22
Je ne confie à personne mes codes bancaires	26
Je conserve mes moyens de paiement en lieu sûr	30
Les points clés	33

INTRODUCTION

Pour gérer au mieux votre compte bancaire et ainsi éviter les incidents, quelques règles simples s'imposent. Pour cela, plusieurs documents et outils sont mis à votre disposition par votre banque : convention de compte, relevés de compte, liste des services et tarifs, récapitulatifs de vos frais, appli bancaire, alerte de solde, etc.

En agence ou à distance, votre banquier est disponible pour répondre à toutes vos questions et vous conseiller, avant d'éventuelles difficultés. Ce guide vous donne 10 clés pour gérer votre compte bancaire.



clé n° 1

**Je me réfère
aux contrats
écrits**

Les contrats écrits (convention de compte, autorisation de découvert, etc.) **engagent votre banque et vous-même**. Vous pourrez vous y référer en cas de besoin.

La convention de compte (document obligatoire) décrit ainsi les règles qui s'appliquent au fonctionnement de votre compte, notamment les conditions dans lesquelles il pourra être débiteur. Elle précise également comment utiliser vos moyens de paiement.

Le respect de toutes ces règles permet d'éviter certains frais comme les commissions d'intervention.



clé n° 2

Je prends connaissance des tarifs

Lisez tout particulièrement les conditions et tarifs communiqués par la banque, transmis au moins 2 mois avant chaque changement tarifaire. Cette information est aussi disponible en agence et sur le site Internet de la banque.

Connaître les prix pratiqués par votre banque vous permet de :

- **choisir** les services qui vous conviennent le mieux ;
- **comparer** avec les tarifs d'autres établissements ;
- **résilier** un contrat si vous jugez que son prix est trop élevé ou que vous n'en avez plus besoin.



Exemple

Pour éviter de payer des frais inutiles, privilégiez les distributeurs de billets de votre banque où les retraits d'espèces sont gratuits.



clé n° 3

J'établis mon budget personnel

Pour gérer au mieux son ou ses comptes bancaires, il faut comprendre et maîtriser son budget.

Pour cela, **comparez vos dépenses à vos ressources**. Faites la liste de l'ensemble de vos revenus et de vos dépenses en séparant ce qui est certain et récurrent de ce qui est aléatoire et exceptionnel.

- Si **vos revenus sont supérieurs à vos dépenses**, la différence correspond à la somme que **vous pouvez épargner**.
- **Dans le cas contraire, vous devrez identifier les dépenses à réduire** voire à supprimer.



à noter

VOIR NOTRE MINI-GUIDE DÉDIÉ : MAITRISER MON BUDGET. DÉCOUVREZ « PILOTE BUDGET », UNE APPLICATION GRATUITE ET DÉCONNECTÉE DES COMPTES QUI POURRA AUSSI VOUS SERVIR.



ATTENTION

Si vous êtes en difficultés financières, et d'autant plus si votre compte est déjà débiteur, n'attendez pas. Demandez rapidement un rendez-vous à votre conseiller pour rechercher avec lui une solution.



clé n° 4

**Je mets
de l'argent
de côté**

Mettre de l'argent de côté, même une petite somme, est **utile pour les coups durs comme pour les coups de cœur**. Si ce n'est pas toujours facile quand on a un budget serré, c'est pourtant une précaution essentielle.

L'argent que vous épargnez doit, au moins pour partie, rester disponible, sans risque de perte en capital : les livrets ou les comptes d'épargne sont le plus souvent à capital garanti et souvent à taux garanti. Les intérêts vous apporteront un supplément d'épargne.

Privilégiez **un versement automatique et régulier**, pour épargner sans y penser, idéalement en début de mois, ainsi vous pourrez :

- intégrer cette épargne dans votre budget ;
- prévoir combien vous aurez à une date donnée.



clé n° 5

**Je consulte
régulièrement
mon compte**

Par Internet ou avec l'application mobile de votre banque, ou encore au guichet automatique (GAB), **suivre votre compte**, plusieurs fois par mois (au moins une fois par semaine), est indispensable **pour** :

- **vérifier la prise en compte de toutes vos opérations** (au crédit et au débit) ;
- identifier d'éventuelles anomalies ;
- **connaître les sommes disponibles** avant d'engager de nouvelles dépenses.

Recensez les dépenses effectuées mais pas encore enregistrées sur le compte, comme les chèques émis et non encaissés ou les achats réalisés par carte à débit différé.



à noter

SUR LE SITE INTERNET OU L'APPLICATION MOBILE DE VOTRE BANQUE, VOUS POUVEZ PROGRAMMER DES ALERTES SI LE SOLDE DÉPASSE UN CERTAIN SEUIL QUE VOUS FIXEZ VOUS-MÊME : AU-DELÀ (OU EN DEÇÀ) D'UN CERTAIN MONTANT, VOUS POURREZ ÉPARGNER (OU DEVREZ RESTREINDRE VOS DÉPENSES).

Attendez que vos revenus ou rentrées d'argent soient effectivement crédités sur le compte avant de les dépenser ou choisissez un moyen de paiement adapté, à débit immédiat ou différé par exemple selon votre situation.

Au besoin, demandez à votre conseiller une carte à autorisation systématique. Le solde est vérifié à chaque opération. Vous pourrez payer chez les commerçants et utiliser les distributeurs de billets sans que votre compte ne soit débiteur.



clé n° 6

**Je privilégie
le paiement
automatique**

Choisir le paiement automatique (virement ou prélèvement) à chaque fois que c'est possible, **c'est avoir la certitude de payer vos charges à la bonne date, sans pénalités de retard.**

La mensualisation de certaines dépenses permet souvent d'avoir des prélèvements identiques chaque mois (électricité, impôts, transports, etc.). Cela facilite la tenue de votre budget et vous évite les mauvaises surprises.



clé n° 7

**Je prévois
la provision
nécessaire
au paiement**

Vous devez maintenir la provision sur votre compte (c'est-à-dire un montant d'argent suffisant) **tant que le chèque ou le prélèvement n'a pas été présenté.**

Pensez à consulter régulièrement votre compte en vous connectant au service Internet ou l'application mobile de votre banque : c'est simple et rapide.

Si vous n'avez pas assez d'argent sur votre compte pour permettre le paiement d'un chèque ou d'un prélèvement, vous risquez qu'il soit rejeté pour défaut ou insuffisance de provision. Cette situation occasionne des frais bancaires. Prévenez rapidement votre banque pour en parler.



clé n° 8

**Je n'anticipe
jamais un
accord de
découvert**

La banque a toujours le droit de refuser de vous faire crédit.

Rendre votre compte débiteur sans l'accord de la banque, c'est à la fois :

- **risqué** car sans accord écrit, la banque peut refuser une opération si le compte n'est pas approvisionné et
- **coûteux** car si la banque tolère une telle situation ponctuellement, l'existence d'incidents de paiement, la surveillance de votre compte et le paiement d'opérations non provisionnées génèrent des frais.

Contactez rapidement votre conseiller en cas de budget déséquilibré (dépense imprévue, baisse de revenus) pour voir les solutions qu'il peut vous proposer.

En cas d'achat ponctuel important, pensez au **prêt personnel**. Il facilite la gestion de votre compte et vous permet généralement de bénéficier d'un taux d'intérêt plus avantageux qu'un découvert. Il ne doit cependant être souscrit que si vous pouvez le rembourser entièrement.



clé n° 9

**Je ne confie
à personne
mes codes
bancaires**

Personne, ni même votre conseiller bancaire, ni vos proches, **ne doit connaître votre code confidentiel de carte** bancaire, **vos codes de connexion** à la banque à distance **ou de validation d'opération de paiement.**

Vous êtes un acteur clé de la sécurité de vos données bancaires.

Si malgré toutes les mises en garde, **vous confiez vos codes**, même à un membre de votre famille, vous ne contrôlez plus leur utilisation :

- **des dépenses peuvent passer sur votre compte** sans que vous maîtrisiez leur date ou leur montant. Vous pouvez vous retrouver en difficultés comme, par exemple, faire un paiement sans provision suffisante. **La banque ne pourra pas être tenue pour responsable ;**

- **l'assurance de la carte bancaire**, en cas de perte ou vol, **ne vous couvrira pas** car vous n'aurez pas respecté le contrat ;
- **une tierce personne ne respectera pas forcément les règles de sécurité édictées par votre banque** lors de la connexion au service de banque à distance (saisie hors des regards indiscrets, non mémorisation du code, effacement de l'historique de navigation, etc.).



clé n° 10

**Je conserve
mes moyens
de paiement
en lieu sûr**

Pour améliorer la sécurité de vos moyens de paiement et plus généralement la sécurité de toutes vos opérations, **soyez vigilant** et ne laissez jamais votre chéquier ou votre carte bancaire à la portée de tous ou dans votre véhicule, même fermé à clé.

Vous pouvez d'ailleurs **assurer vos moyens de paiement** pour avoir l'esprit tranquille.



À SAVOIR

Une collection de guides
« Réflexes sécurité »
est disponible
gratuitement sur le site
www.lesclesdelabanque.com.



LES POINTS CLÉS

Clé n°1

Je me réfère aux contrats écrits

Clé n°2

Je prends connaissance des tarifs

Clé n°3

J'établis mon budget personnel

Clé n°4

Je mets de l'argent de côté

Clé n°5

Je consulte régulièrement mon compte

Clé n°6

Je privilégie le paiement automatique

Clé n°7

Je prévois la provision nécessaire
au paiement

Clé n°8

Je n'anticipe jamais un accord de découvert

Clé n°9

Je ne confie à personne mes codes bancaires

Clé n°10

Je conserve mes moyens de paiement
en lieu sûr



www.lesclesdelabanque.com

Le site pédagogique sur la banque et l'argent